

VILLE DE 68127 STE CROIX-EN-PLAINE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE 68127 SAINTE CROIX-EN-PLAINE
SÉANCE DU 08 JUILLET 2019**

Sous la présidence de Monsieur François HEYMANN, Maire

Le 08 Juillet 2019, à dix neuf heures trente, sur convocation du 03 juillet 2019, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François HEYMANN, Maire.

| <i>Nombre de conseillers élus</i> | <i>Nombre de conseillers en fonction</i> | <i>Conseillers présents</i> | <i>Conseillers absents</i> | <i>Nombre de procuration(s)</i> |
|-----------------------------------|--|-----------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| 23 | 20 | 17 | 3 | 3 |

Secrétaire de séance : Jean-Denis BAUMANN



ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2019.
 - 2) Voirie : rue de Woffenheim :
 - a) Attribution des marchés
 - b) Demande de fonds de concours à Colmar Agglomération
 - 3) PLU Intercommunal Communauté de Communes Centre Haut-Rhin : avis
 - 4) Syndicat d'électricité et de Gaz du Rhin : révision des statuts
 - 5) Travaux de réhabilitation du périscolaire : avenants
 - 6) Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Informations



1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 JUIN 2019

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire.

Les observations suivantes sont faites concernant le point :

4 -PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Mme Marie-Claude GROSHAENY souhaite que les observations qu'elle a formulées figurent au compte rendu :

Elle rappelle que la détermination des frais de personnel avait donné lieu à de nombreux échanges quant au bienfondé des montants inscrits au budget primitif. Or les avancements de grade n'ont pas été prévus au budget primitif.

Leur mise en œuvre nécessiterait de réduire les heures supplémentaires accomplies.

Pour ces raisons, elle souhaite s'abstenir lors du vote. A l'avenir, et dans ces conditions, elle ne fera plus le budget.

Mme Marie Joëlle BELLICAM souhaite que l'ensemble des propos tenus par les conseillers sur le point personnel communal soient retranscrits dans le compte rendu et que celui-ci ne soit pas exhaustif.

Mme Marie-Joëlle BELLICAM rappelle comme Mme Marie-Claude Groshaeny que les crédits relatifs aux avancements de grade ainsi que ceux d'un futur recrutement n'ont pas été prévus au budget 2019. Cet état de fait a été confirmé lors de la commission des finances, lors de laquelle des informations complémentaires ont été demandées au sujet des crédits budgétaires du chapitre 012 (Charges de Personnel).

Mme Marie-Joëlle BELLICAM a également fait remarquer que les avancements de grade ne sont pas une obligation mais relève bien d'une proposition et d'un choix des élus d'où la nécessité d'établir des tableaux d'avancement.

Mme Marie-Joëlle BELLICAM propose toutefois de prévoir ces avancements de grade avec effet au 01/01/2020. Si cela ne devait être retenu par le conseil, une 2^{ème} solution pourrait être envisagée : à savoir proposer la moitié des avancements avec effet au 01/07/2019 (en se basant par exemple sur l'ancienneté) et de différer l'autre moitié au 01/01/2020.

Elle précise également que lors de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, Rifseep, en 2018 de nombreux agents ont déjà bénéficié d'augmentations non négligeables.

Mme Marie-Joëlle BELLICAM souligne également que le tableau des effectifs n'est pas à jour, qu'il y a lieu de ne pas laisser ouverts des postes non pourvus. Ils doivent être supprimés.

Le tableau des effectifs mis à jour devra être remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance de conseil Municipal, après l'obtention de l'accord du centre de Gestion pour la suppression des postes non pourvus : exception faite du poste d'adjoint technique actuellement en disponibilité pour convenances personnelles, l'autorité territoriale s'étant engagée à réanalyser l'intégration de cet agent au 1^{er} trimestre 2020.

Après prise en compte de ces observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.



2. VOIRIE : RUE DE WOFFENHEIM

A. ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Rapporteur : François HEYMANN, Maire

L'aménagement de la rue de Woffenheim a été validée en Conseil Municipal le 01 avril 2019 et inscrite au compte 2151 du BP 2019 sous l'intitulé « Rue de Woffenheim : voirie, réseaux secs, maîtrise d'œuvre... »

Elle concerne un tronçon de 350 ml. L'estimation des travaux était de 298 300 € HT

Les travaux à réaliser par les entreprises sont les suivants :

Lot 1 : Voirie

L'installation du chantier et sa signalisation
Terrassement
Assainissement eaux pluviales
Voirie

Lot 2 : Réseaux secs

L'installation du chantier et sa signalisation
Réseaux éclairage public et télécom

La durée des travaux est estimée à 9 semaines.

La commission voirie réunie le 25 février 2019 a validé la réalisation des travaux, et la consultation a été menée du 22/05/2019 au 17/06/2019.

A l'issue de la consultation, les marchés ont été attribués à

Lot 1 : Lingenheld SAS – ZI rue Amédée Bollé – 68127 Sainte Croix en Plaine pour un montant de 247 947.30 € HT – 297 536.76 € TTC.

Lot 2 : Société PONTIGGIA - Rue de Sélestat - 68180 Horbourg-Wihr pour un montant de 39 000 € HT - 46 800 € TTC

Total pour les lots 1 et 2 : 286 947,30 € HT

344 336.76 TTC

Il est rappelé que les honoraires s'élèvent à 15 505.07 euros TTC et que l'intervention d'Orange pour la mise en souterrain des réseaux est de 4004,71 TTC

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- **Confirme** sa décision de lancer ces travaux dans les meilleurs délais
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019
- **Donne** pouvoir au maire pour l'attribution et signature des marchés
- **Autorise** le maire à signer la convention de mise en souterrain des réseaux avec ORANGE

B. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À COLMAR AGGLOMÉRATION

Rapporteur : François HEYMANN, maire

Dans sa séance du 21 mars 2019, le conseil communautaire de Colmar Agglomération a décidé de soutenir les projets structurants réalisés par les communes.



Il est rappelé que sur la période 2014/2019, Colmar Agglomération a contribué à hauteur de 9.757 M° aux projets communaux.

Un soutien supplémentaire est apporté en cette fin de mandat ; un fonds de concours exceptionnel à hauteur de 25 € par habitant est accordée pour les projets réalisés en 2019/2020.

L'enveloppe du fonds de concours concernant la commune de Sainte-Croix-en-Plaine s'élève à 75 150 € pour la période 2019/2020.

Il est rappelé que les fonds de concours sont attribués sur la base des dossiers d'équipement présentés par les communes.

Il est proposé d'affecter ce fonds de concours à la réalisation du réaménagement de la rue de Woffenheim.

Le coût des travaux (hors maîtrise d'œuvre) se chiffre à HT : 290 151.06€
(lot 1 : 247 947.30 € HT lot 2 : 39 000€ HT Mise en souterrain Orange : 3203.76 € HT)

| Plan de financement | Montant | % |
|----------------------|--------------------|--------------|
| Commune | 215 001.06€ | 74% |
| Colmar Agglomération | 75 150 € | 26% |
| TOTAL | 290 151.06€ | 100 % |

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter ce fonds de concours attribué pour 2019 – 2020, au projet d'aménagement de la rue de Woffenheim
- **Sollicite** Colmar Agglomération pour le versement de ce fonds
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3. PLU INTERCOMMUNAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN : AVIS

Rapporteur : François HEYMANN

Par délibération du 27/10/2015, le conseil communautaire de la CCC Haut- Rhin a décidé de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et a précisé les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées à l'élaboration du PLUI.

Conformément à l'article 12 du décret du 28 décembre 2015 sur la modernisation du contenu des PLU, le conseil communautaire a délibéré le 27 juin 2017 pour opter pour l'application des dispositions de ce décret à la procédure de PLUI en cours.

Une concertation a été menée, et a permis de recueillir des observations qui ont été prises en compte.

Le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLUI par délibération du 28 mai 2019.



Conformément à l'article R 153-4 du Code de l'Urbanisme, la commune dispose d'un délai de trois mois (jusqu'au 04 septembre 2019) pour formuler un avis.

Le conseil municipal, après délibération et vote à la majorité avec deux abstentions :
– **Emet** un avis favorable au projet de PLUI

4. SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU RHIN : RÉVISION DES STATUTS

POINT RETIRÉ

5. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PÉRISCOLAIRE : AVENANTS.

* Avenant n°2 lot n°15: Plafonds suspendus

Rapporteur : Jean-Denis BAUMANN

Considérant l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'article L2122-21 – 6 du Code Général des collectivités territoriales ;

Entendu les explications fournies par M. Jean-Denis BAUMANN, adjoint, pour la réalisation de travaux complémentaires par la **Société OLRy Cloisons 5 chemin du Heilgass 68230 TURCKHEIM** dans le cadre de la réhabilitation du périscolaire correspondant aux montants suivants :

| De 16 102.39 HT | Marché initial | Var.HT | Objet |
|-------------------------------------|----------------|-------------|--|
| à 14 018,60 € HT : Avenant n°1 : | | +815,05 € | Plus- value : plafond démontable métallique 815.05€ |
| Avenant n°2 : | | -2 898,84 € | Moins-value : préau faux plafond 2898.84€ |
| | TOTAL | -12.94% | |

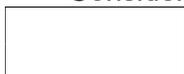
Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité

- **DONNE** pouvoir au maire pour la signature de l'avenant n° 2 au lot n° 15 Plafonds suspendus
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au BP 2019

Avenant n°2 lot n°16 : Mobilier agencement

Rapporteur : Jean-Denis BAUMANN

Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 02 mai 2019 ;



Considérant l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'article L2122-21 – 6 du Code Général des collectivités territoriales ;

Entendu les explications fournies par M. BAUMANN, adjoint, pour la suppression de travaux prévus par la **Création Bois sas 10 rue du Pourquoi pas 68600 VOLGELSHEIM** dans le cadre de la réhabilitation du périscolaire correspondant aux montants suivants :

| De 149 652.20 € HT | Marché initial | Var.HT | Objet |
|------------------------------------|----------------|----------|---|
| à 150 868.20 € HT Avenant n°1 : | | - 5222 € | Moins-value : Armoire de rangement Cloison japonaise - 5 222€ |
| Avenant n°2 : | | + 6438 € | Plus value : Habillage d'un poteau Fourniture d'une plinthe Fourniture de panneaux sous lavabo Fourniture de rayonnages Armoire avec potes Armoires blanches ouvertes Fabrication de placards 6 438 € |
| | TOTAL | 0.81% | |

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité

- **DONNE** pouvoir au maire pour la signature de l'avenant n° 2 au lot n° 16 Mobilier Agencement
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au BP 2019

[Avenant n°1 lot n°18: Sanitaires Annule et remplace délibération du 02/05/2019](#)

Rapporteur : Jean-Denis BAUMANN

Considérant l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'article L2122-21 – 6 du Code Général des collectivités territoriales ;

Entendu les explications fournies par M. BAUMANN, adjoint, pour la réalisation de travaux complémentaires par la **Société Vonthron 2 rue Jean Mermoz 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE** dans le cadre de la réhabilitation du périscolaire correspondant aux montants suivants :



| De 52 645.60 € HT | Montant initial | Var.HT | Objet |
|---------------------------------|-----------------|------------|--|
| à 50 776.67 € HT Avenant n°1 | | -1868.93 € | Moins-value : Sanitaire logement : WC – lave- main, douche, évier, double vasque - 2 758.91 € Sanitaire périscolaire - 1 713.18€ Plus Value Périscolaire ; siphon et WC + 2 603.16 € |
| | TOTAL | -3.55 % | |

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité

- **DONNE** pouvoir au maire pour la signature de l'avenant n° 1 au lot n° 18 Sanitaires
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au BP 2019

Periscolaire : divers

Mme Marie-Joëlle BELLICAM signale que l'aide de la CAF pour le mobilier (cuisine / équipement des salles d'activités) atteint 45% des dépenses.

Une visite pour les parents a été organisée lors de la soirée conviviale du périscolaire vendredi 28 juin.

La réception des travaux a eu lieu mercredi 03 juillet, quelques réserves doivent encore être levées, mais dans une semaine, les travaux devraient s'achever.

M. Jean-Denis BAUMANN ajoute que pour la visite de sécurité du 05 août 2019, il faudra prévoir l'achat d'extincteurs et de signalisation de sécurité.

6. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 300 000 €

Rapporteur : Marie-Claude GROSHAENY

Une ligne de trésorerie n'a pas pour vocation de financer l'investissement et ne procure aucune ressource budgétaire, elle finance le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Ce produit d'emprunt complexe permet d'afficher un objectif général de financement des investissements, tout en recherchant une adaptation maximale à la situation de trésorerie de la collectivité.

Les travaux de la réhabilitation du périscolaire sont achevés ou en cours d'achèvement et les factures devront être honorées rapidement. La CAF devrait procéder rapidement au versement de 183 148.41 €.



Pour assurer la fluidité des paiements et respecter les contraintes légales, il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie de 300 000 euros.

Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité

Autorise le maire à engager les démarches de souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €

INFORMATIONS

➤ Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 12 septembre 2019

➤ Jumelage – Gassen Weinfest – Marie-Claude GROSHAENY

La fête du vin de Merdingen se déroulera du vendredi 06 au lundi 09 septembre inclus. Pour permettre au plus grand nombre d'y participer, une navette de bus gratuite sera proposée le vendredi soir au départ de Sainte Croix en Plaine à 17H00 et retour à 1H30 le samedi 07.

La diffusion de cette information sera assurée par l'intermédiaire du panneau d'affichage et du site internet de la commune. L'inscription avant le 15/08 sera obligatoire.

➤ Journée Citoyenne

Marie-Joëlle BELLICAM renouvelle ses remerciements aux participants, aux chefs de chantier, et à la photographe.

L'objectif de créer du lien a été atteint.

La participante la plus âgée de 86 ans envisage de revenir l'année prochaine.

➤ Divers

Marie-Paule GESTERMANN évoque l'entretien d'un terrain communal entre la rue du Calvaire et la rue des Jardins. Un riverain assurait la tonte, un contact va être pris avec lui pour savoir s'il continue de s'en charger.

Au cimetière, l'accès aux tombes est difficile en fauteuil roulant. Pour élargir l'allée centrale, il faudrait tailler plus sévèrement les ifs, et le gravier pourrait être remplacé par du stabilisé qui est perméable et roulant pour les fauteuils.

➤ Manifestations

Samedi 24 août 2019 : Tournée du jury du concours des maisons fleuries

Dimanche 08 septembre 2019 : Kermesse paroissiale organisée par le Conseil de Fabrique

Samedi 28 septembre 2019 : Inauguration du périscolaire – horaire à déterminer



La séance est levée à 21 heures 15.

